

Navires et Bâtiments :

Tombent sous le contrôle exclusif du Parlement, 91 (10).

Nord-Ouest : Voir *Territoire du Nord-Ouest*.

Nouveau-Brunswick :

L'une des provinces formant partie de la Puissance, 5.
 Ses délimitations restent les mêmes qu'antérieurement, 7.

Représenté par 12 Sénateurs, 22.—(ou 10, après l'admission de l'Île du Prince Edouard ou Terre-Neuve, 147.)—Pourvu au cas où le nombre des Sénateurs serait temporairement augmenté, 26 à 28.

Représenté, dans les Communes, par 15 Membres, 37.
 —Répartition nouvelle de la représentation après chaque recensement décennal, 5i.

Districts électoraux, 40 (4).

La constitution de l'autorité exécutive continue d'être celle en existence lors de l'Union, jusqu'à modification par la Législature, 64, 92 (1). Voir *Lieutenant-Gouverneur. Constitutions Provinciales*.

La constitution de la Législature continue d'être celle en existence lors de l'Union, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée, 88, 92 (1). Voir *Constitutions Provinciales*.

Frédéricton déclaré le siège du gouvernement, jusqu'à ce que l'Exécutif en ordonne autrement, 68.

Les juges de la cour de vérification sont nommés et payés par l'autorité provinciale, 96, 100.

Tous les juges sont choisis (pour le présent) parmi les membres du barreau de cette province, 97.

Proportion de la dette, du revenu et des propriétés publiques :—Voir *Dette Publique. Propriétés Publiques. Revenus Publics. Travaux Publics*.

Des droits sur les bois de construction peuvent être imposés par la Législature Provinciale, 124.

Nouvelle-